

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE DES
FETES DE LA COMMUNE DE LA COURONNE**

Chargée de mission auprès du DGS
FQ/CL
N° 2018-D-384

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- ⇒ VU, le code général des collectivités territoriales,
- ⇒ VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au président, modifiée,
- ⇒ VU, l'arrêté n°85 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvé le contrat de location de la salle des fêtes passé avec la commune de La Couronne, pour l'organisation d'un séminaire le mardi 16 octobre 2018 de 8h30 à 16h.

Article 2 – La salle est mise à disposition de GrandAngoulême gratuitement.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services de la communauté d'agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 19 octobre 2018

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **22/10/2018**
Publié ou notifié,
Le **22/10/2018**